

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT
Séance du 20 juin 2024

DOCUMENT AFFICHÉ
DU 15/07/2024 AU 15/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt juin à onze heures, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Daniel ROBERT, Rémy LIEUTIER, Christian TROJA, Jérôme SAMUEL, Christian GARCIN, Nicolas RICHIER, Gérard BARDONNENCHE,

Etaient absents : Jean Noel NAL, Bernard NAL,

Etait excusé et représenté : Jacques MAUREL (Pouvoir donné à Christian GALLO),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

Objet : Remboursement des frais engagés par le Directeur à l'occasion du déplacement à l'Assemblée Générale de ASA de France à CESTAS (33 610) et autres frais.

M. le Président dresse la liste des dépenses engagées par le Directeur dans le cadre de l'Assemblée Générale de ASA de France et sollicite le conseil afin de délibérer sur les dépenses ci-dessous :

Date	Motif	Montant	Objet
09/01/2024	Le Mas d'Estello 05130 Tallard	88,00€	2 repas avec Président pour signatures mandats
01/02/2024	Le Bistrot des Arcade 04200 Sisteron	35,00€	1 repas pris avant RDV Président pour signatures mandats
15/04/2024	Le Mas d'Estello 05130 Tallard	71,00€	2 repas avec Président pour signatures mandats
19/04/2024	Restaurant du Cours 04200 Sisteron	54,50€	2 repas avec Président pour signatures mandats
03/05/2024	Chez Lili 05110 La saulce	72,00€	2 repas avec Président suite réunion adhérents
27/05/2024	Hôtel ACE Cestas Nuit du 27/05 au 28/05	428,70€	AG ASA de France avec C Gallo, V De Truchis et A Garnier
27/05/2024	Courtepaille 33610 Cestas	82,62€	AG ASA de France avec C Gallo, V De Truchis et A Garnier
28/05/2024	Le Verdun 33610 Cestas	64,30€	AG ASA de France avec C Gallo, V De Truchis et A Garnier
29/05/2024	Courtepaille 33610 Cestas	100,15€	AG ASA de France avec C Gallo, V De Truchis et A Garnier
31/05/2024	Essence AVIA Fabrègues	110,58€	Essence pour absence de carte total
TOTAL		1 106,85€	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Accepte de rembourser les dépenses du Directeur.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré à Le Poet, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian

